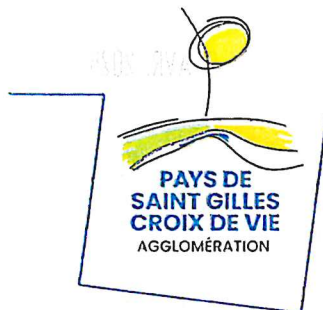




République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2025 - 02 - 07

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

10 AVR. 2025

ID : 085-200023778-20250403-DL2025_02_07A-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 mars, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Sandra DUBOS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry FAVREAU, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Joël GIRAudeau, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC, Tiphany JACOMINO.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Joël GIRAudeau à Thomas PERROCHEAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Kathia VIEL à Evelyne CHAUVEL / Jean-Yves LEBOURDAIS à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO.

Hervé BESSONNET est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Budget Primitif 2025

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10 AVR. 2025

ID : 085-200023778-20250403-DL2025_02_07A-BF

Le projet de Budget Primitif 2025 (Budget Principal et Budgets Annexes) a été élaboré en tenant compte des orientations budgétaires approuvées lors de la séance du Conseil Communautaire du 27 février 2025.

Le projet de budget s'équilibre ainsi :

↳ Budget Principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	BP 2025	BP 2024	Variation BP 2025/ BP 2024	RECETTES	BP 2025	BP 2024	Variation BP 2025/ BP 2024
011 Charges générales	8 585 626,00 €	8 496 000,00 €	1,05%	013 Atténuation de charges	144 806,00 €	90 000,00 €	60,90%
012 Charges de personnel	7 369 000,00 €	7 172 000,00 €	2,75%	70 Produits des services	2 892 210,00 €	2 696 000,00 €	7,28%
65 Autres charges de gestion	7 163 598,00 €	7 525 940,00 €	-4,81%	73 Impôts et taxes	30 374 207,00 €	30 402 600,00 €	-0,09%
66 Charges financières	570 000,00 €	520 000,00 €	9,62%	74 Dotations, subventions	6 920 330,00 €	6 549 066,00 €	5,67%
67 Charges spécifiques	65 000,00 €	8 000,00 €	712,50%	75 Autres produits de gestion	786 699,00 €	568 000,00 €	38,50%
68 Provision	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00%	78 Reprises de provisions	0,00 €	0,00 €	
014 Reversement de fiscalité	13 227 500,00 €	13 628 000,00 €	-2,94%	77 Recettes exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	
SOUS TOTAL Dépenses réelles	37 010 724,00 €	37 379 940,00 €	-0,99%	SOUS TOTAL Recettes réelles	41 118 252,00 €	40 305 666,00 €	2,02%
023 Vire à la section d'invest.	3 824 203,92 €	3 088 099,41 €	23,84%	042 Opérations d'ordre	357 000,00 €	319 000,00 €	11,91%
042 Opérations d'ordre	3 600 000,00 €	3 513 000,00 €	2,48%	002 excédent de fonct. reporté	2 959 675,92 €	3 356 373,41 €	-11,82%
TOTAL	44 434 927,92 €	43 981 039,41 €	1,03%	TOTAL	44 434 927,92 €	43 981 039,41 €	1,03%

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES	BP 2025	BP 2024	Variation BP 2025/ BP 2024	RECETTES	BP 2025	BP 2024	Variation BP 2025/ BP 2024
Opérations d'investissement				Autofinancement			
cl. 1 FCTVA	5 000,00 €	5 000,00 €	0%	021 Excédent de fonctionnement	3 824 203,92 €	3 088 099,41 €	23,84%
cl. 2 Dépenses d'équipement - BP 2025	12 071 556,90 €	17 081 447,04 €	-29%	1068 Excédent de fonctionnement mis en réserve	1 919 563,15 €	1 698 932,37 €	12,99%
Dépenses d'équipement - RAR 2024	2 204 538,55 €	4 675 292,12 €	-53%	024 Cessions Immobilières	30 000,00 €	135 000,00 €	-77,78%
cl. 2 Apport en avance en compte courant et cautions	455 000,00 €	97 200,00 €	368%		- €	- €	
cl. 4 Travaux pour compte de tiers - Défense Contre la Mer	672 399,56 €	1 411 270,97 €	-52%	040 Opérations d'ordre	3 600 000,00 €	3 513 000,00 €	2,48%
				041 Opérations d'ordre	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
SOUS-TOTAL	15 408 495,01 €	23 270 210,13 €	-33,78%	SOUS-TOTAL	9 473 767,07 €	8 535 031,78 €	11,00%
Endettement				Recettes d'investissement			
16 Remboursement de la dette	1 319 600,00 €	1 095 870,00 €	20,42%	10 FCTVA BP 2025	1 341 640,00 €	2 123 010,98 €	-36,80%
				10 FCTVA RAR 2024	276 921,00 €	520 328,07 €	-46,78%
				27 dépôts et cautionnements	- €	34 000,00 €	-100,00%
				45 Travaux pour compte de tiers	672 399,56 €	1 411 270,97 €	-52,36%
				20/204/21 régularisation d'écritures	- €	0,00 €	
				13 Subventions BP 2025	1 583 440,00 €	1 753 380,00 €	-9,69%
				13 Subventions RAR 2024	1 074 192,91 €	1 322 674,33 €	-18,79%
SOUS-TOTAL	1 319 600,00 €	1 095 870,00 €	20,42%	SOUS-TOTAL	4 948 593,47 €	7 164 664,35 €	-30,93%
001 Résultat section	1 066 138,51 €	3 366 642,64 €	-68,33%	001 Résultat section	- €	- €	
Opérations d'ordre				Besoin de financement			
040 Opérations d'ordre	357 000,00 €	319 000,00 €	11,91%	16 Emprunt nouveau	3 828 872,98 €	12 452 026,64 €	-69,25%
041 Opérations d'ordre	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%				
SOUS-TOTAL	457 000,00 €	419 000,00 €	9,07%	SOUS-TOTAL	3 828 872,98 €	12 452 026,64 €	-69,25%
TOTAL	18 251 233,52 €	28 151 722,77 €	-35,17%	TOTAL	18 251 233,52 €	28 151 722,77 €	-35,17%

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10 AVR. 2025

ID : 085-200023778-20250403-DL2025_02_07A-BF

→ Budgets Annexes :

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Commentaires
REOMI	8 784 163,96 €	14 301 467,53 €	Dépenses d'exploitation du service : 2 007 860 € Charges de Personnel : 3 765 975 € Participations (TRIVALIS et autres) : 4 597 387 € Intérêts de la dette et ligne de trésorerie : 10 500 € Charges exceptionnelles : 15 000 € Provisions : 10 000 € Excédent de fonctionnement reporté : 2 641 619,53 € remboursement arrêts maladie : 77 300 € Redevance : 11 135 000 € Autres produits de gestion courante : 199 548 € Produits exceptionnels : 127 000 € Investissements : 8 623 163,96 € Remboursement capital de la dette : 40 000 € Excédent d'investissement reporté : 3 363 166,69 € Subventions et FCTVA : 1 526 251,74 €
Assainissement Régie	13 206 021,10 €	11 729 059,13 €	Dépenses d'exploitation du service : 4 372 645 € Charges de Personnel : 1 326 160 € Autres charges : 31 000 € Intérêts de la dette : 266 660 € Provisions : 505 000 € remboursement arrêts maladie et tickets restaurant : 31 575 € redevance pour raccordement au réseau : 649 900 € Redevance d'assainissement : 7 778 735 € Contrôles des installations et vidanges : 230 895 € Excédent de fonctionnement reporté : 2 166 454,13 € Investissements : 11 170 171,10 € Remboursement capital de la dette : 964 350 € Excédent d'investissement reporté : 2 584 453,55 € FCTVA et subventions : 4 413 427,88 € Emprunt : 780 545,54 €
Zones d'Activités Economiques	3 510 380,96 €	3 152 228,00 €	Achat terrains, études, viabilisations : 1 232 300 € (St Gilles 530 000 €, l'Aiguillon 195 000 €, St Révérend 180 000 €, Coëx 100 000 €, Brétignolles 10 000 €, Le Fenouiller 31 000 €, Commequiers 24 000 €, La Chalze Giraud 63 000 €, St Hilaire 46 700 €, St Maixent 33 000 € et Vendœpôle 19 600 €) Frais de nettoyage des terrains et taxe foncière : 19 330 € Charges de personnel : 90 000 € Déficit d'investissement reporté : 2 168 750,96 € Vente de terrains : 1 701 258 € (Le Fenouiller 61 958 €, Brétignolles 21 810 €, La Chalze 40 383 €, Coëx 138 710 €, St Hilaire 346 200 €, St Maixent 222 285 € et St Révérend 869 912 €) Emprunt à réaliser : 1 809 112,96 €
Ensemble Immobilier Bégaudière - NV EQUIPMENT	186 741,91 €	181 703,83 €	Frais de gestion (taxe foncière, entretien...) : 36 060 € Loyer et remboursement taxe foncière : 110 910 € Déficit reporté : 140 643,83 € Subvention du budget principal : 65 793,83 €
Pépinières d'entreprises	283 601,10 €	176 175,00 €	<u>Brétignolles Sur Mer :</u> Remboursement emprunt et cautions : 2 000 € Frais de gestion (taxe foncière, entretien...) : 19 800 € Loyer et encaissement dépôts de garantie : 28 148 € Investissement : 19 100 € <u>Vendœpôle :</u> Remboursement emprunt et cautions : 118 500 € Frais de gestion (taxe foncière, entretien...) : 13 200 € Subvention budget principal : 98 248,72 € Loyer et encaissement dépôts de garantie : 14 460 € Bâtiment : 45 136,92 € Subvention LEADER : 41 500 € Commun : Résultat cumulé : 35 380,20 €
SPANC	2 520,00 €	106 005,00 €	Frais de gestion : 2 485 € mise à disposition de personnel : 51 000 € Aide versées aux particuliers dans le cadre de la mise en conformité des ANC : 50 000 € Frais de gestion : 2 485 € Dépenses d'équipement : 2 520 € Facturation des contrôles aux administrés : 36 600 € Participation du Budget Principal : 57 059,56 € Pénalités pour absence d'installation et refus : 5 000 €
PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	3 150 967,25 €	1 221 707,00 €	Port de ST GILLES CROIX DE VIE : Remboursement des emprunts et amodiations : 125 350 € Frais de gestions (études, taxe foncière, cotisations, avocats contentieux...) : 130 400 € Redevance de concession : 330 000 € Refacturation de frais à la SEMVIE : 8 000 € Investissements : Port de ST GILLES : 195 424,64 € Subvention port de demain : 27 700 € Port de BRETIGNOLLES : Remboursement des emprunts : 45 800 € Frais de gestions (études, taxe foncière, cotisations, avocats contentieux...) : 15 350 € Pénalités résiliation marchés et remboursement réservations anneaux : 3 000 € Investissements : Port de BRETIGNOLLES : 2 113 911 € Déficit d'investissement reporté : 698 353,45 € Cession maison et terrain commune Brétignolles : 379 516 € Subvention du budget principal : 397 390 € Emprunt à réaliser : 2 184 983,09 €
TOTAL	29 124 396,28 €	30 868 345,49 €	

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, Monsieur le Président informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Le Conseil Communautaire,
 Dûment convoqué,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4,
 Vu le règlement budgétaire et financier du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 29 février 2024,
 Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 27 février 2025 et le rapport qui a été établi à cette occasion,
 Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 mars 2025,
 Vu les projets de budgets présentés,
 Après en avoir délibéré à l'unanimité (2 abstentions : Madame Dominique MALARY et Monsieur Jean-Baptiste RABINIAUX),

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les Budgets Primitifs 2025, tels que présentés au rapport ainsi que dans ses annexes :

⇒ BUDGET PRINCIPAL	
<u>Section de Fonctionnement :</u>	44 434 927,92 €
<u>Section d'Investissement :</u>	18 251 233,52 €
⇒ BUDGET ANNEXE REOMI	
<u>Section de Fonctionnement :</u>	14 301 467,53 €
<u>Section d'Investissement :</u>	8 784 163,96 €
⇒ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT- REGIE	
<u>Section de Fonctionnement :</u>	11 729 059,13 €
<u>Section d'Investissement :</u>	13 206 021,10 €
⇒ BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	
<u>Section de Fonctionnement :</u>	3 152 228,00 €
<u>Section d'Investissement :</u>	3 510 380,96 €
⇒ BUDGET ANNEXE ENSEMBLE IMMOBILIER BEGAUDIERE	
<u>Section de Fonctionnement :</u>	181 703,83 €
<u>Section d'Investissement :</u>	186 741,91 €
⇒ BUDGET ANNEXE PEPINIERES D'ENTREPRISES	
<u>Section de Fonctionnement :</u>	176 175,00 €
<u>Section d'Investissement :</u>	283 601,10 €
⇒ BUDGET ANNEXE SPANC	
<u>Section de Fonctionnement :</u>	106 005,00 €
<u>Section d'Investissement :</u>	2 520,00 €
⇒ BUDGET ANNEXE PORTS	
<u>Section de Fonctionnement :</u>	1 221 707,00 €
<u>Section d'Investissement :</u>	3 150 967,25 €

Article 2 : de donner à Monsieur le Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, à effectuer, à l'intérieur de chaque section du budget principal et des budgets annexes Zones d'Activités Économiques, Ensemble Immobilier Bégau dière et Pépinière d'Entreprises, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces budgets.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Hervé BESSONNET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 10 AVR. 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 10 AVR. 2025

Givrand, le 8 avril 2025

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.